



Bordeaux, le 14 mars 2012

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS DU FIP GALIA PME 1



Objet : DISTRIBUTION D'AVOIRS - FIP GALIA PME 1

Comme vous en avez été informé par courrier du 13 décembre 2011, le FIP GALIA PME 1 est en phase de pré-liquidation depuis le 28 décembre 2011 et nous vous rappelons que durant cette période les actifs du Fonds doivent être constitués de participations dans des PME régionales (non cotées ou cotées éligibles) et de liquidités dans la limite de 20% de la valeur liquidative du Fonds.

Il a donc vocation à distribuer dans les meilleurs délais, les sommes rendues disponibles au fil des cessions de participations et des divers encaissements du Fonds.

C'est pourquoi nous avons décidé de procéder à une nouvelle distribution d'une partie des avoirs du FIP GALIA PME 1 en espèces, comme nous y autorise le Règlement dans son article 22, à hauteur de **280 500 euros**, soit la somme de **50 € par part**, le **20 mars 2012**.

Conformément aux dispositions de l'article 6.4.3 du Règlement, ces sommes servent en priorité au remboursement du prix de souscription des parts libéré dans le Fonds.

Compte tenu des distributions déjà effectuées en juin 2010 et en juin 2011, le montant qui vous aura été remboursé par part après cette distribution, s'élève à 400 € pour une valeur nominale de la part de 500 €.

Par application des dispositions de l'article 150-0 A.II.7° du Code Général des Impôts, dès lors que les nouvelles sommes qui vous sont ainsi distribuées, ajoutées aux précédentes distributions, n'excèdent pas selon le cas, le prix de souscription ou le prix d'acquisition de vos parts, elles ne seront soumises ni à l'Impôt sur le Revenu ni aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS).

Nous vous rappelons qu'avant la présente distribution de 50 € par part, la Valeur Liquidative de la part au 31/12/2011 était de 226,06 €.

Contact : 05 57 81 88 10